

DU 17 AU 21 JUIN 2019

Inscription : avant le 3 mai 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Juges et procureurs.

OBSERVATIONS

Cette session peut être utilement complétée par la session "preuve pénale et progrès scientifique".

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.

**LANGUE**

Français.

LIEUENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France**PRIX**

500 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACTPédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

CYBERCRIMINALITÉ ET PREUVE NUMÉRIQUE

En bref

Sensibilisation aux enjeux de la cybercriminalité et à sa dimension internationale, aux évolutions législatives récentes, aux investigations numériques et au traitement judiciaire de cette délinquance.

Contexte

Facteur de progrès dans de nombreux domaines, omniprésent dans la vie quotidienne, l'internet constitue également un espace sans frontière pour la cybercriminalité. Les "cybermenaces" visent aujourd'hui aussi bien les entreprises, dont notamment le secteur bancaire, que les individus ou les États.

**Pédagogie**

Cette session s'attachera sous forme d'exposés, de tables rondes et de démonstrations à :

- aborder l'internet et son langage en favorisant une meilleure compréhension des aspects techniques de son fonctionnement et de ses potentialités,
- présenter les dispositifs juridiques, civils et pénaux, français, européens et internationaux, qui encadrent le fonctionnement du réseau et favorisent la coopération internationale et l'entraide répressive,
- aider les magistrats et les officiers de police judiciaire à progresser dans le traitement de leurs procédures en privilégiant les approches concrètes des différentes étapes (localisation et identification des auteurs d'infractions, accessions aux données, mesures de nature à prévenir la disparition des preuves numériques, etc.).

DU 9 AU 11 OCT. 2019

Inscription : avant le 30 août 2019

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Juges et procureurs.

OBSERVATIONS :

Destinée à tout magistrat pénaliste, cette session intéressera aussi ceux en charge de la lutte contre la criminalité organisée ou aspirant à de telles fonctions. Session utilement complétée par "Criminalité organisée et coopération judiciaire".

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.

**LANGUE**

Français.

LIEUENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France**PRIX**

300 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACTPédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

DÉPISTAGE, IDENTIFICATION, SAISIE ET CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS

En bref

Présentation des dispositifs législatifs et réglementaires et échanges de bonnes pratiques professionnelles concernant la saisie et la confiscation des avoirs criminels.

Contexte

Depuis plusieurs années, l'identification des patrimoines des délinquants, leur saisie et leur confiscation sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en matière de lutte contre la criminalité organisée. La loi du 9 juillet 2010 a créé l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) et a simplifié et modernisé les règles en matière de saisie et de confiscation. La loi du 27 mars 2012 est venue à son tour renforcer l'arsenal législatif en généralisant la saisie et la confiscation en valeur et en étendant les saisies et confiscations patrimoniales aux biens dont le condamné n'est pas seulement le propriétaire, permettant ainsi de déjouer plus efficacement les montages financiers frauduleux. Ces dispositions nouvelles restent toutefois encore trop inexploitées. En effet, si le nombre de saisies effectuées durant l'enquête a augmenté de manière significative, le nombre de confiscations prononcées et exécutées reste encore trop limité.

Pédagogie

L'objectif de cette formation est de faire le point sur les dispositifs législatifs et réglementaires, ainsi que sur les bonnes pratiques professionnelles permettant aux magistrats - parquetiers, juges d'instruction, mais aussi juges des libertés et de la détention et juges correctionnels - de faire face aux enjeux actuels en matière de saisie et de confiscation et de concourir à la systématisation de cette réponse pénale. Seront notamment abordées l'enquête patrimoniale, les différentes saisies spéciales prévues par la loi, ainsi que la gestion des biens saisis avant jugement. Cette session sera également l'occasion de rappeler le rôle joué par les Groupes d'intervention régionaux (GIR) ainsi que par les structures mises en place par la police et la gendarmerie pour identifier les avoirs et assister les services d'enquête. Enfin, les échanges et les confrontations permettront de nourrir la réflexion de chacun sur le choix de la peine et sur l'utilité et l'opportunité de la saisie-confiscation, ainsi que d'appréhender le fonctionnement d'autres pays en la matière.